



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 9304

Texte de la question

M. Léonce Deprez souligne, auprès de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité l'intérêt du démarrage de la récente « croisade nationale » pour l'emploi, lancée par le gouvernement britannique. Puisque le gouvernement français s'est, à plusieurs reprises, félicité des perspectives du gouvernement travailliste du Royaume-Uni, il lui demande comment il apprécie cette campagne tendant à « remettre les chômeurs de moins de vingt-quatre ans au travail, les jeunes perdant les allocations sociales s'ils refusent un stage ou une formation » (Le Monde, 7 janvier 1998). On ne saurait mieux dire.

Texte de la réponse

La récente « croisade nationale pour l'emploi » lancée par le gouvernement du Royaume-Uni a pour base la contractualisation entre les jeunes demandeurs d'emploi et le service public de l'emploi britannique, effectivement au risque pour ceux-ci de perdre leurs allocations sociales s'ils refusent un stage ou une formation. Le contrat en cause prévoit une période d'orientation de quatre mois, permettant l'élaboration d'une solution adaptée. Il suppose donc un changement important dans la méthode de travail de l'« Employment Service », visant à établir une relation de confiance avec ses usagers sur la base d'un suivi personnalisé par un référent attribué pour chaque jeune. Ce point devrait constituer un progrès important pour le dispositif britannique d'insertion des jeunes. L'accent est mis en France sur les mesures actives d'insertion sur le marché du travail avec deux mesures fortes. Le programme « nouveaux services-nouveaux emplois » soutient la création des métiers de demain en faveur des jeunes. Pour les jeunes les plus en difficulté, le programme TRACE institué par la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions permettra de mettre en oeuvre des actions d'accompagnement personnalisé et renforcé pour une période de dix-huit mois. Une telle durée paraît nécessaire pour des publics en grande difficulté. Par ailleurs, le programme TRACE permet de combiner plusieurs options dans un souci de profession pédagogique (aide à l'insertion professionnelle dans le secteur non marchand, formation, emploi marchand). Au total, les programmes développés par les gouvernements britannique et français présentent certaines similarités : travail en partenariat, globalisation des réponses, meilleure utilisation des dispositifs existants, accompagnement des demandeurs d'emploi, lutte contre les exclusions, implication des entreprises dans l'insertion des publics en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9304

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 387

Réponse publiée le : 29 mars 1999, page 1890